

Notice individuelle «I. A. Sport +»

Saison sportive 2024/2025

 Avec I. A. Sport + MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile... Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel ou par l'intermédiaire de votre association sportive. Dans ce cas, I.A. Sport + MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport+, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

- · I.A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- · La garantie est acquise à compter de la réception, par MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2025, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).
- · Que vous souscriviez ou non la garantie I.A. Sport+, complétez le bordereau détachable et remettez-le au responsable de votre association, accompagné, le cas échéant, du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement ne doit être adressé directement à MAIF).
- * Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

nent d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance neut conduire à une in

de ces données après décès. Yous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données perso. CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnées@maif fi. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fisuse déclaration intentionnelle, omission ou déclara-des circonstances du risque connues de l'esseuré, entraine, selon le cas les senctions prévues aux articles. L'13-8 et l. 113-9 du Code de

de personnes présentant un rieque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de caractère personnel, siner que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effa



3421 IAS 04/2024

Bordereau à remettre au responsa	ble d	e l'a	SSC	cia	tio	n							
Je soussigné(e) (nom, prénom)		ш			1			_			ل		
Date de naissance													
atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complément	taire I.A.	Spor	t+.								****	****	,,,,,
Si vous êtes sociétaire MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :													
Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) : □ cat. 1 □ cat. 2	□ca	it. 3											
Je souhaite souscrire la garantie I.A. Sport + qui se substituera, en cas d'accident, au la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à cor limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière de cette collectivité qui me s	npter de	la da	te de	sou	scri	otion	jusc	u'au	131 a	août	at so : 202	usc 25 d	rit par ans la
□ Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.													
Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrasts. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscireption, à la gestion des sinistres et des contrasts peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques pour les suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques pour les suivi et l'amélioration de la relation commerciale.	Fait à Signat		signa	ture de	s pare	nts ou	du rep	résent	Le	gal)	*****		

Contenu et plafonds de la garantie I.A. Sport + (saison sportive 2024/2025) Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde 1 500 € dans la limite d'un mois des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après 3 000 € intervention des organismes sociaux. 300 € dont frais de lunetterie Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation 10 €/jour dans la limite de 365 jours · Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation • Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période 30 €/jour dans la limite de 6 000 € d'incapacité de travail résultant de l'accident Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : 30 000 € x taux jusqu'à 9 % 60 000 € x taux - de 10 à 19 %. 90 000 € x taux - de 20 à 34 %... 120 000 € x taux - de 35 à 49 %. 150 000 € x taux - de 50 à 100 % : - sans tierce personne :.... 300 000 € x taux - avec tierce personne :..... · Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : 30 000 € capital de base. 30 000 € - augmenté de : - pour le conjoint survivant. 15 000 € - par enfant à charge frais engagés dans la limite Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines de 7 700 € par victime

Principales exclusions:

Sont exclus de la garantie :

- · les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- · les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire. En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficierez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I.A. Sport + (saison sportive 2024/2025)						
Nature du sport pratiqué (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)						
Sports de catégorie 1 : alpinisme, banshay, bike-polo, bobsleigh, boxe birmane, boxe thaï, carving trikke, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, systema, varappe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.	62,94					
Sports de catégorie 2 : 2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, footen salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self defense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, yoseikan budo	38,08					
Sports de catégorie 3: activité «chiens de traîneaux», aéroboxe, aïdo, aikido (+ ameno ukihashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoéra, cardiogoal, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, energie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophille, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaïdo, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, taï-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wùo taï, yoga, zumba.	16,50					